République Française
Département Sarthe
Communauté de Communes du Sud Est Manceau

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	23	28

Vote
A L'UNANIMITE Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 13 décembre à 20:00, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 07 décembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 07 décembre.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HUMEAU Michel, HERRAUX Denis, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle à M. HERRAUX Denis, CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, CORMIER Véronique à M. FOUCHARD Stéphane, MM : DE SAINT RIQUIER Arnaud à Mme SIMON Claudette, HERVE Yves-Marie à M. GRAFFIN Serge
Absent(s) : Mmes : HATTON Anita (Arrivée à 20 h26), LALANNE Géraldine, MIRGAINE Christine (Arrivée à 20 h26)

A été nommé(e) secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2022/095 – Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des multi-accueils pendant les vacances scolaires.

Lors des négociations avec le futur délégataire de la DSP, il lui avait été demandé d'augmenter le nombre d'agréments afin d'optimiser les 3 encadrants. Comme la demande n'est pas présente pour l'année 2023, le CFR demande à la CDC la modification de l'agrément afin de proposer 11 à 12 places pour 2 encadrants. Pour 2022, sur ces périodes de vacances, le taux d'occupation est inférieur à 70 % d'où perte de prestation de service de la CAF.

Multi accueil Changé

	Agrément actuel	Agrément 2023
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	17	12
Mercredi	13	12

	Petites vacances	Vacances d'été
Moyenne enfants accueillis	8/17	11/17

Multi accueil Parigné

	Agrément actuel	Agrémen 2023
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	18	15
Mercredi	15	15

	Petites vacances	Vacance d'été
Moyenne enfants accueillis	11/18	10/18

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'avis FAVORABLE des membres du bureau en date du 7 décembre 2022,

Vu l'avis FAVORABLE de la commission en date du 10 novembre 2022,

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des multi-accueils, ayant pour objet la modification de l'agrément.

- AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant et à effectuer l'ensemble des formalités nécessaires à son application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Parigné l'Evêque, le 14/12/2022.

Le Président,

Nicolas ROUANET

Le Vice-Président

Denis HERRAUX

Communauté de Communes du Sud-Est Manceau
Rue des Ecoles
CS 40015
72250
Parigné-l'Evêque